

CONTRAT D'INSCRIPTION & CONDITIONS DE VENTE

En vigueur pour toutes les activités équestres du centre équestre et poney club départemental du Haras de Jardy



SHETLAND



DOUBLE PONEY



CHEVAL

Mme / M : Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Représentant légal (cavalier mineur) : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél : _____ Domicile : _____ Portable 1 : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ Portable 2 : _____

E-mail 1 : _____ E-mail 2 : _____

(Mail des parents et téléphone obligatoires pour les cavaliers mineurs)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & CONDITIONS POUR LA PRATIQUE EQUESTRE

(Extrait du règlement intérieur & des conditions générales de vente du centre équestre et poney club départemental du Haras de Jardy)

LES PRESTATIONS

FORFAIT ANNUEL

✓ INSCRIPTION

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. Le forfait annuel comprend 38 séances pour les poneys, hors vacances scolaires, du 25 août 2025 au 5 juillet 2026 et 45 séances pour les chevaux du 25 août 2025 au 5 juillet 2026.

✓ REGLEMENT DU FORFAIT

L'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue en une fois. Différentes possibilités d'encaissement sont proposées.

Les prix des forfaits annuels incluent des frais de dossier qui ne donnent lieu à aucun remboursement pour quelque raison que ce soit.

✓ RECUPERATION

L'utilisateur malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire a la possibilité de récupérer 3 séances pour les poneys et 5 séances pour les chevaux par forfait annuel. Ces récupérations se font en semaine uniquement (pas le week-end), dans les séances sans obstacle et en fonction des places vacantes.

✓ ANNULATION FORFAIT ANNUEL - ASSURANCE ANNULATION

Le prix des forfaits annuels inclut une assurance annulation. Pour bénéficier de cette assurance annulation, la licence fédérale est obligatoire. Comme toute assurance, il y a des restrictions pour les prises en charge et des plafonds de garantie. Un exemplaire des conditions de l'assurance annulation est mis à votre disposition lors de l'inscription et est affiché aux accueils. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement, pour quelque raison que ce soit n'est possible. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.

Dans tous les cas et pour quelque raison que ce soit, les frais de dossier seront conservés.

STAGES

Les inscriptions aux stages sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Les usagers ont la possibilité de souscrire une assurance annulation facultative dont les modalités sont soumises à l'inscription. Comme toute assurance, il y a des restrictions pour les prises en charge et des plafonds de garantie. Un exemplaire des conditions de l'assurance annulation est mis à votre disposition lors de l'inscription et est affiché aux accueils. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.

AUTRES PRESTATIONS EQUESTRES

Les inscriptions aux animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Les inscriptions aux animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations ne donnent lieu à aucun remboursement ni à aucun report pour quelque raison que ce soit.

RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités correspondant à 10% de la somme TTC due initialement.

TARIFS ET TVA SUR LES PRESTATIONS EQUESTRES

Les tarifs sont TTC et sont réévalués chaque année en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation des services récréatifs et culturels pour l'ensemble des ménages de France et de l'indice INSEE des prix de la restauration pour la cafétéria.

NIVEAU EQUESTRE - GALOPS FEDERAUX

Lors de son inscription au forfait et plus généralement à toutes les prestations équestres (stages, perfectionnements...) le cavalier s'engage à être titulaire du galop fédéral correspondant au niveau de la reprise qu'il va intégrer. Le cavalier s'engage à en être titulaire au plus tard avant le début du forfait ou de la prestation équestre. A défaut, le cavalier pourra être réintégré dans une reprise ou prestation d'un niveau inférieur.

MODALITES DE PAIEMENT - LICENCE - ASSURANCE

INSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE

En demandant un code d'accès, les usagers ont la possibilité de s'inscrire et de payer en ligne l'ensemble des prestations équestres.

Demande à effectuer : equitation@jardy.fr - Site internet du centre équestre et poney club : www.jardy.fr

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'utilisateur a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Dans le cas contraire, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant le centre équestre et poney club départemental du Haras de Jardy de cette responsabilité. Chaque usager a la possibilité de souscrire une assurance complémentaire à celle prévue par la licence FFE. Cette assurance complémentaire peut être souscrite auprès de l'assureur de la FFE ou auprès d'une autre compagnie d'assurance.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR : Discipline et sécurité

RECLAMATIONS ET SUGGESTIONS

Tout usager désireux de présenter une réclamation ou une suggestion qu'il estime motivée et justifiée concernant les prestations équestres peut le faire. (Cf. articles 2 et 5 du règlement intérieur). **Adresses mails qualité** : Pour le centre équestre qualite-cheval@jardy.fr / Pour le poney club qualite-poney@jardy.fr

DISCIPLINE

- Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou des installations, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer les consignes de sécurité fixées.
- En tous lieux et toutes circonstances, les usagers sont tenus d'observer une attitude déferente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers.
- Tout usager ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses cavaliers ou son personnel n'est admise.

Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions : mise à pied, exclusion temporaire ou exclusion définitive. (cf. Article 6 du règlement intérieur). Tout usager faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive. La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation des consignes de sécurité ou du règlement intérieur.

TENUE ET EQUIPEMENT

L'usager de l'établissement équestre doit, pour monter à cheval ou à poney, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation Française. Pour participer à certaines manifestations sportives, les cavaliers représentant le club peuvent être astreints à porter l'insigne et les couleurs du club. (Cf. article 7 du règlement intérieur)

Équipement : Bottes, cravache, gants, éperons et guêtres (les guêtres sont obligatoires à partir du galop 4 lors des séances de saut d'obstacles & des guêtres de protection adaptées sont obligatoires sur le cross), sac de pansage avec brosses et cure pieds, protège dos conseillé pour le CSO et obligatoire pour le cross. Pour des raisons de sécurité, le pantalon d'équitation ainsi que les bottes ou boots sont vivement conseillés pour les cavaliers shetlands. Ils sont obligatoires pour les cavaliers à double poney et à cheval.

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel équestre (selle, harnachement, matériel pédagogique...) mis à leur disposition dans le cadre de leur pratique et de le ranger correctement dans les lieux indiqués.

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour l'usager et être conforme à la norme NF EN 1384.

REGLES DE VIE DANS LA STRUCTURE

• CONVIVIALITE

Les clubs house du centre équestre et du poney-club sont à votre disposition. Vous pouvez vous y retrouver entre cavaliers dans les horaires d'ouverture de l'établissement. N'hésitez pas à entretenir la convivialité par un bonjour souriant à toutes personnes rencontrées.

• HORAIRES

-Une demi-heure avant la séance, prendre connaissance du cheval ou du poney attribué.

-Prévoir un quart d'heure avant et après la reprise pour assurer les soins, s'occuper de sa monture et ranger son matériel de sellerie.

-L'heure de cours, de perfectionnement, d'animation ou de stage correspondent à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant.

Les cours représentent environ 45 minutes de pratique pour un cours d'une heure et 1h15 de pratique pour les cours d'une heure et demie.

Pour les enfants de moins de 6 ans, l'heure de cours est composée de 30 minutes de pratique et de 30 minutes d'approche du poney avec l'enseignant. (Rdv à l'heure du cours)

Durant les vacances scolaires, pour les cours au centre équestre, des modifications horaires et des regroupements de reprises pourront être faits. Les cavaliers en seront informés par leur enseignant et/ou par email la semaine précédente.

• SECURITE

-Interdiction formelle de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries et dans l'enceinte du poney-club et du centre équestre. Des espaces fumeurs sont prévus au centre équestre et au poney club à proximité des parkings. L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle au regard de la réglementation en vigueur.

-L'accès aux écuries intérieures et extérieures ainsi que l'accès à proximité des boxes dans les cours sont strictement interdits aux non-usagers ainsi qu'aux usagers sans la présence de leur enseignant. Il est rappelé aux usagers qu'il est recommandé d'être à jour de son rappel antitétanique.

-Utiliser les parkings pour garer les véhicules à moteur (voitures, motos, scooters, camions, vans...)

-Ne laisser rien d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant et dans les boxes. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations.

-Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site et sont strictement interdits à l'intérieur des locaux y compris à la cafétéria.

-Aucun jeu de ballon, vélo, trottinettes, poussettes dans les écuries, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

-Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise.

En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

• DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNELLES

L'usager ou son représentant légal autorise, sans réserve, l'établissement à prendre, détenir et diffuser son image (photos et vidéos) prise dans le cadre de la pratique équestre. Les images ou les vidéos sont acquises définitivement par l'établissement, quelle que soit la période d'utilisation et sans aucun paiement de la part de l'établissement.

L'établissement s'engage à utiliser ses images et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités et de ne pas en faire un usage commercial.

Les informations nominatives recueillies aux accueils et sur le site internet sont destinées à l'usage du centre équestre et poney club départemental du Haras de Jardy. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification auprès de l'établissement dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'établissement attache une grande importance à la protection des données personnelles et, dans ce cadre, il s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016. Les données confiées par le bulletin d'inscription et/ou via votre espace personnel sur notre site internet sont strictement nécessaires à la fourniture des services de l'établissement, à la gestion administrative et financière de la relation contractuelle et notamment à la souscription, à l'exécution et à la rupture des différentes prestations dans le cadre des activités qu'il propose (et notamment : organisation des leçons d'équitation, contrat de pension, vie quotidienne de l'établissement, inscription aux stages et aux compétitions...). En aucun cas ces données personnelles ne seront transmises à des tiers non autorisés, ni revendues. En utilisant les services de l'établissement, le client consent à ce que l'établissement utilise ses données à cette fin. Les données collectées sont conservées pour la durée nécessaire à l'exécution du contrat ou d'obligations légales. Ces données sont ensuite archivées puis supprimées conformément aux durées prévues par les dispositions relatives à la prescription. Le client dispose de droits sur les données qui le concerne et notamment un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité de ses données. Il dispose également du droit d'opposition au traitement pour motif légitime ainsi que du droit de porter une réclamation auprès de la CNIL. Le client peut à tout moment exercer ses droits en contactant directement le responsable du traitement dont les coordonnées figurent ci-après, lequel s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois suivant la réception de la demande. Responsable du traitement des données : Jardy Equitation - Emmanuel Feltesse / Gérard (Tél : 01.47.01.35.30 - Email : equitation@jardy.fr)

Je déclare Mme, Melle, M (*) _____ (*) l'intéressé ou le représentant légal pour les mineurs
avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente des prestations équestres, les conditions d'assurance de la licence fédérale et les possibilités qui me sont données de souscrire des garanties complémentaires, les conditions de l'assurance annulation et ce en conformité à l'article 38 de la loi 84610 du 16 juillet 1984 puis celle du 13 juillet 1992 ainsi que du règlement intérieur du centre équestre et poney club départemental du Haras de Jardy et du règlement des parcs et jardins du conseil départemental des Hauts-de-Seine.(**)
La licence me permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés FFE de France, de passer les examens fédéraux et de participer à une dynamique sportive. Dans le cas où je ne souscris pas la licence, je déclare sur l'honneur posséder une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres et dégageant le Haras de Jardy de cette responsabilité.
(**) Un exemplaire des conditions générales de vente des prestations équestres, un exemplaire des conditions d'assurance, des garanties couvertes par la licence fédérale, un exemplaire du règlement intérieur et un exemplaire du règlement du parc départemental du Haras de Jardy sont affichés et mis à ma disposition aux secrétariats du centre équestre et du poney club.

Fait à Marnes-la-Coquette, le _____ Signature :

Refus de l'assurance annulation :

☐ J'ai pris connaissance des conditions de vente et je refuse l'assurance annulation et renonce, de ce fait, à toute demande de remboursement pour quelque raison que ce soit (maladie, accident...).

Signature :

FORFAIT ANNUEL

Date règlement assurance annulation	Jour / Heure / Niveau	Numéro de facture

JARDY EQUITATION, Haras de Jardy - boulevard de Jardy - 92430 Marnes-la-Coquette

Centre équestre : 01.47.01.35.30 / Poney club : 01.47.01.35.49 / Email : equitation@jardy.fr | Capital de 20 000 € - RCS Nanterre 833 953 011- 00016 - APE 9319Z